

06/04/2017 - Fin du « roaming »: l'exemple concret d'une Europe au service des consommateurs – Anne Sander (LR, PPE, Fr)

« La fin du « roaming » se matérialise enfin ! C'est l'Europe concrète aux bénéfices des consommateurs et c'est également une avancée majeure pour les frontaliers qui se rendent tous les jours dans le pays voisins ou captent par mégarde les réseaux italiens, espagnols, belges ou allemands », a déclaré Anne Sander alors que les eurodéputés s'apprêtent à voter l'accord de trilogue final ouvrant la voie à l'abolition des frais d'itinérance (« roaming ») au 15 juin 2017.

Votée par le Parlement européen en 2014, confirmée en 2015, la fin du « roaming » nécessitait de nombreux ajustements techniques afin d'éviter les abus des consommateurs et les déséquilibres entre opérateurs de téléphonie mobile.

« En juin, les européens ne payeront plus de surcoûts lorsqu'ils voudront téléphoner ou surfer sur internet à l'étranger. Néanmoins, cette itinérance aura toujours un coût pour l'opérateur, qui doit acheminer la communication de son client sur un réseau qui n'est plus le sien.

Le texte voté aujourd'hui permettra de fixer les plafonds de ces « tarifs de gros » que se facturent entre eux les opérateurs, et notamment le plafond pour les données internet, dont la consommation avec Facebook, WhatsApp ou les vidéos en streaming, explose. Le prix du Giga octet sera donc divisé par 20 et passera de 50€ actuellement, à 2,5€ en 2022 », a expliqué la députée européenne.

« Nous arrivons au bout d'un marathon commencé il y a plus de 10 ans en faveur d'une baisse des coûts des appels intra-Européens. C'est une belle réussite européenne », a conclu Anne Sander.